

Opération épervier

**Dans les secrets de  
l'extradition de Basile  
Atangana Kouona**

*Exclusif.*

**P.4**

Lutte contre les crimes économiques

**Fouman Akam était-il  
le cimetière des dossiers ?**

*Le conseiller juridique du chef de l'Etat à la présidence de la République, à peine nommé au Conseil constitutionnel, que des arrestations*

**P.3**

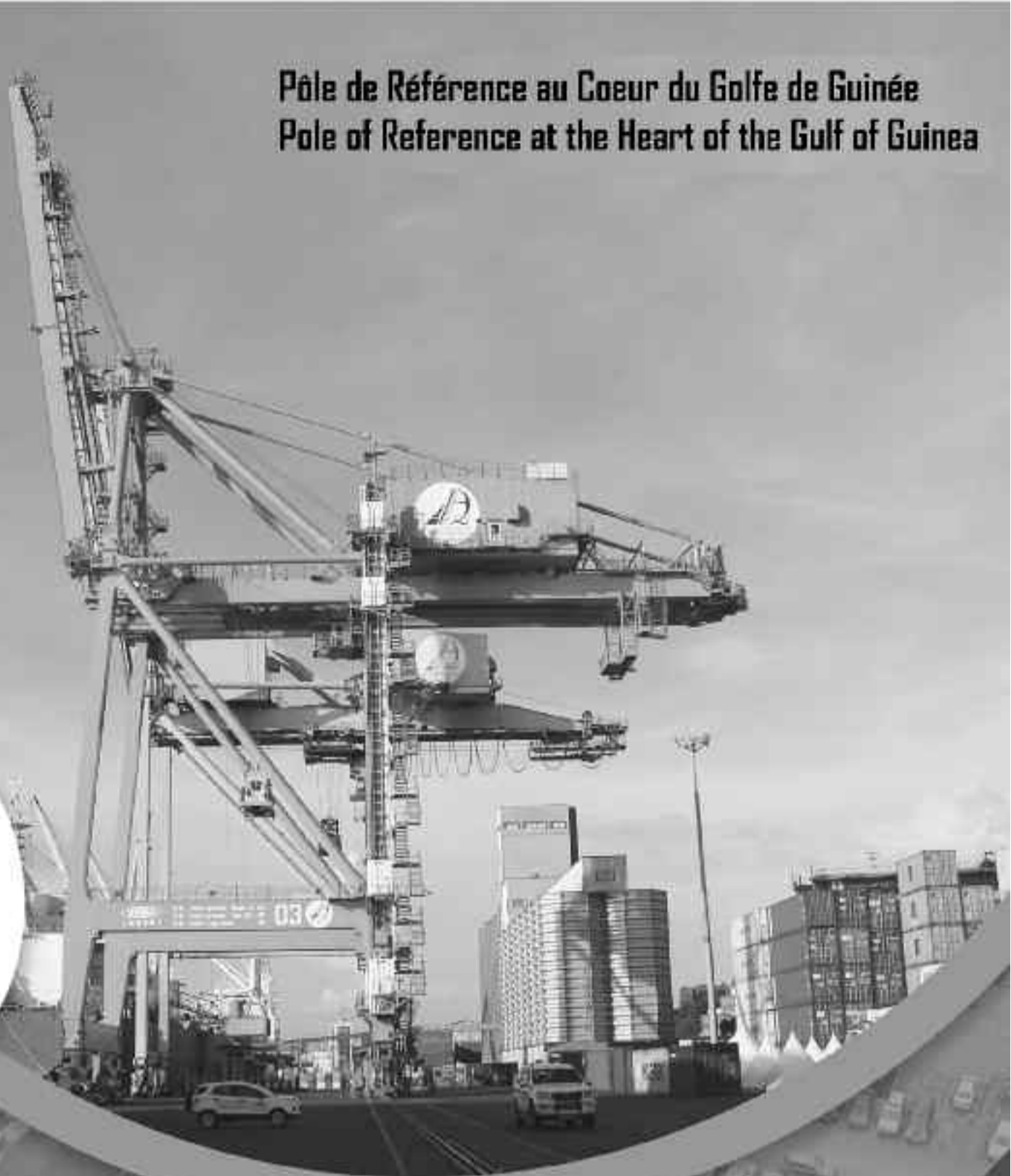
Technologies de l'information et de la communication

**Iai-Cameroun étend ses  
ramifications en zone rurale**

*Le point focal de Fomopéa a été inauguré le 29 mars et 102 apprenants de la localité reçoivent leurs attestations de fin de formation*

**Pp.8-9**

**Pôle de Référence au Coeur du Golfe de Guinée**  
**Pole of Reference at the Heart of the Gulf of Guinea**



## **A NEW IMPETUS** **UNE NOUVELLE DYNAMIQUE**

- 📍 Centre des Affaires Maritimes Bonanjo
- 📄 BP : 4020 Douala - Cameroun
- 🌐 [www.pad.cm](http://www.pad.cm)
- ☎ Tél : (+237) 233 420 133
- ☎ Fax : (+237) 233 426 797 - 233 421 190
- ✉ E-mail : [pad@pad cm](mailto:pad@pad.cm)



# Opération épervier : voici l'homme qui bloquait les dossiers

À peine sorti de la présidence de la République et muté au Conseil constitutionnel, plus de 200 dossiers, qu'on croyait classés, sont transmis auprès du Tribunal criminel spécial.



**Foumane Akame, je ne suis donc plus là, laissez-moi tranquille**

L'accélération des procédures d'instruction au Tribunal criminel spécial (Tcs), suivie de la mise sous mandat de dépôt de plusieurs gestionnaires de la fortune publique, donne le vertige depuis peu. En quelques jours seulement, des dignitaires du régime, tombés en disgrâce et dont le sort judiciaire commençait à sombrer dans les oubliettes, sont désormais convoqués et auditionnés au quotidien avant de se retrouver pour la plupart dans les différentes maisons d'arrêt de Yaoundé. L'«Opération épervier», que certains disaient en fin de cycle, vient de redécoller avec la force d'un tsunami. Et le pire est sans doute à venir, pour les prévaricateurs de la fortune publique et leurs comparses. Selon des sources proches du dossier en effet, personne, parmi les présumés coupables régulièrement convoqués, ne sera désormais épargné par la brigade des officiers de police judiciaire, ni par les magistrats instructeurs du Tcs. Si, jusqu'ici, seules les personnalités ayant été déchargées de leurs fonctions pouvaient redouter les serres de l'impitoyable rapace, désormais, apprend-on, tout individu cité dans les affaires, quel que soit par

ailleurs son rang ou son statut, devra déferer aux convocations du tribunal et se mettre entièrement à la disposition de la justice. Il n'a certainement échappé à personne que la relance de cette opération «mains propres» intervient après la prestation de serment, le 6 mars, des 11 membres du Conseil constitutionnel nommés le 7 février 2018. On se contera également de rappeler que le très taciturne et flegmatique conseiller juridique du président Biya, Jean Fouman Akame, siège désormais au sein de cette auguste institution. Le scénario sera complet lorsqu'on aura convoqué l'article 8 de la loi n°2004/005 du 21 avril 2004, fixant le statut des membres dudit Conseil, qui dispose que leurs fonctions sont incompatibles

avec la qualité de membre du gouvernement, de membre du Conseil économique et social, de membre de la Cour suprême ; avec l'exercice de tout mandat électif ou de tout autre emploi public, civil ou militaire; de toute autre activité professionnelle privée pouvant affecter leur honorabilité, leur impartialité, leur intégrité, leur neutralité et leur honnêteté intellectuelle ; et de toute fonction de représentation nationale. C'est donc ainsi que Jean Fouman Akame a été poussé diplomatiquement vers la sortie. Assurant l'intérim aux affaires juridiques à la présidence de la République, le magistrat Rémy Nama, par ailleurs grand officier l'ordre de la Valeur pour le compte du 20-Mai 2016 et natif de la Mefou et Akono,

aurait été mandaté, via le secrétaire général de la présidence, Ferdinang Ngoh Ngoh, par Paul Biya d'exhumer tous les dossiers judiciaires (y compris ceux jugés compliqués) en instance, ou qui commençaient à prendre de la poussière. Au total, apprend-on, ce sont au moins 200 affaires qui ont été transmises au Tcs en l'espace de quelques jours «pour action». Subtil, le président de la République a ainsi trouvé la formule magique de relance de l'«Opération épervier» en éloignant, sans l'air d'y toucher, Jean Fouman Akame de la gestion de ces dossiers fleurant bon les crimes économiques. «C'était le cimetière des procédures pendantes au Tcs, explique une source introduite. Il fallait voir le nombre de personnalités qui venaient pleurer chez lui.» Bon père, souligne la même la source, le conseiller spécial du chef de l'État mettait leurs dossiers dans un tiroir et les concernés retrouvaient leur sérénité. Ce sursis vient d'expirer. Il est néanmoins heureux de constater que le Tcs, en dépit de la rétention quasi-obsessionnelle des dossiers par le désormais ancien conseiller juridique du chef de l'État, n'a pas chômé. De ce qui a pu passer entre les mailles de la «censure» de Jean Fouman Akame, la haute Cour a poursuivi sans faiblesse ses missions d'assainissement des mœurs publiques, réussissant au passage à récupérer de confortables sommes d'argent qui s'étaient trompées de poche. Il convient aussi de signaler, pour le souligner qu'en dehors des «Vip» et autres people, dont tout le monde parle, l'«Épervier» s'est également intéressé à des dizaines d'anonymes, eux aussi concernés par les détournements de fonds et qui se trouvent aujourd'hui derrière les barreaux.

Cédric Mbida

# performances



### Philemon Yang

Face au phénomène de fuites des documents administratifs sur les réseaux sociaux, le Premier ministre (Pm) rappelle à l'ordre les responsables des structures publiques concernées. Dans une circulaire rendue publique le 29 mars, Philemon Yang attache du prix au respect de l'obligation de discrétion professionnelle. «Il m'a été donné de constater qu'au mépris des lois et règlements en vigueur, les informations et documents confidentiels des institutions de l'Etat et des organismes du secteur public, sont régulièrement divulgués auprès d'un public non autorisé. Ce phénomène prend de l'ampleur à la faveur de la vulgarisation d'internet et l'apparition des nouveaux outils de communication électronique qui accentuent la propagation des informations», écrit le Pm. «Au-delà du fait que ces pratiques répréhensibles sont de nature à compromettre l'efficacité de l'action publique, elles constituent également des atteintes graves à la sûreté de l'Etat, de plus en plus en proie à des menaces sécuritaires, multifformes», prévient-il. Les contrevenants ne pourront pas dire qu'ils n'ont pas été avertis !

### Louis Paul Motaze

«L'endettement du Cameroun en relation avec son Pib est soutenable par rapport au plafond de 70% fixé par la Cemac». Le ministre des Finances éclairait ainsi la lanterne des sénateurs, qui l'interrogeaient le 28 mars sur la dette du Cameroun. Il faut dire que l'inquiétude des membres de la chambre haute du parlement se nourrit de la hausse de la dette publique de 773 milliards Fcfa, comparativement à la situation en mai 2017, période du dernier pointage de la Caisse autonome d'amortissement (Caa). A cette période justement, la Caa annonçait que l'encours de la créance publique était estimé à environ 5383 milliards Fcfa. Selon les données disponibles, le taux d'endettement du Cameroun a connu une forte accélération, passant de 9,72% du Pib en 2008 à 15,43% du Pib en 2012, pour s'établir à 27,80% du Pib à fin 2015, soit un encours estimé à 4972 milliards Fcfa composé à environ 80% de dette extérieure. En fin de compte, la dette reste soutenable. Il faut dire que les assurances de Louis Paul Motaze ont le mérite de confondre les adversaires politiques du président Paul Biya. Ceux-ci racontent à qui veut l'entendre que le Cameroun est proche de la « bulle financière » du fait d'un « endettement démesuré ». Et, pan sur le bec des oiseaux de mauvais augure !



### General Express Voyage

Décidemment, cette société de transport interurbain n'a pas volé sa réputation d'agence de la mort. Vendredi, vers 19h30 sur la nationale n°3 dit axe lourd Douala-Yaoundé, General Express Voyage a de nouveau été impliquée dans un accident de la circulation. Bilan : une dizaine de morts. Un drame de plus. Un drame de trop. En attendant les résultats de l'enquête ouverte, de nombreux témoins pointent l'excès de vitesse et un dépassement abusif du chauffeur du bus. Qu'on se souvienne que la même agence avait défrayé la chronique l'année dernière, suite à une série

d'accidents tout aussi meurtriers. Excédé au même titre que le peuple camerounais, le ministre des Transports (à l'époque Edgard Alain Mebe Ngo'o) prit la décision salutaire de suspendre pour trois mois General Express Voyage. Sous la pression des lobbys et des forces de l'argent, ledit ministre ramena la suspension à un mois. Jusqu'à quand les familles continueront à être endeuillées du fait de l'incurie, de la cupidité et de la duplicité des promoteurs d'agence de transport, au premier rang desquels les responsables de General Express Voyage ? L'heure est venue de frapper du poing sur la table. Sans complaisance aucune.

### Eneo

Dans une enquête menée par le journal Repères, les localités de Bertoua, Batouri, Abong-Mbang, Dimako, Doumé, Nguélémdouka et Bélabo, dans la Région de l'Est du pays, et Minta, dans le Centre, sont privées d'énergie électrique depuis le jeudi 19 octobre 2017. Selon ce même média, «cette rupture n'est pas d'origine mécanique. Eneo n'a plus de carburant parce que les fournisseurs ont décidé d'arrêter de la ravitailler à la suite de l'incapacité de l'entreprise à honorer ses factures». Sur le montant de l'ardoise et l'identité des fournisseurs, à Eneo, l'on entretient un épais brouillard, non sans se contenter de confirmer que «la dette existe et nous ne l'avons pas encore réglée. [Du moins, pas au moment de cet échange, ndr]». Dans la capitale régionale de l'Est Cameroun, les responsables locaux rencontrés tentent de se justifier : «nous avons atteint ce niveau d'endettement à cause de l'incivisme des clients et de la mauvaise foi». En effet, soutiennent-ils, «nos équipes techniques ont révélé que le réseau Eneo dans ces localités est piraté à au moins 30%. Les responsables locaux du principal fournisseur d'énergie électrique au Cameroun évaluent les pertes financières causées par ces comportements à «des dizaines de milliards de Fcfa chaque année».



**laMétéo**  
20<sup>ème</sup> année bi-hebdo

Informations, enquêtes, analyses et reportages

Siège social : Dakar en haut (avant club France-lac Foyer de l'Espérance)  
Tél./Fax : (212) 243 29 63 62  
Email: hebdometeo@yahoo.fr  
Site web: www.journalmeteo.net

**Directeur de publication**  
Rédacteur en chef  
Dieudonné Mveng

**Conseiller éditorial**  
Lakasse Tatolemal Nayom

**Coordination**  
Jean Robert Fouda

**Chef d'édition**  
Diane Abada

**Grand reporter**  
Serge Ondobo Tsanga

**Desk environnement, Sciences & étranger**  
Pierre Amougou

**Desk sport**  
Jean Robert Fouda

**Bureau Douala**  
(675 65 11 07 / 697 49 83 50)  
Edouard Ngameni  
Léopold Kameni

**Bureau Bafoussam**  
Ousmane Shérif

**Rédaction**  
Henri Onana Bandolo  
Jean Calvin Ovono  
Mamouda Labaran  
Edouard Ngameni  
Ousmane Shérif  
René Atangana  
Michel Tafou  
Emmanuel Kouayep  
Elie Pagal  
Nadine Bella  
Yves Marc Kamdoum  
Joe Etam Mot

**Mise en page**  
Ghislain Ngamby

**Secrétariat**  
Ayuk Confort

**Responsable Commercial**  
Samuel Ndarwe  
(695886171/674791515)

**Commerciaux**  
Josephine T. Ezembe  
Carine Amougou

**Chargé de mission**  
Messi Michel (696 26 60 07)

**Impression : Macacos**

**Distribution : Messapresse**

# Dans les secrets de l'extradition de Basile Atangana Kouna

*Au-delà des fictions qui circulent, voici reconstituée la «fugue» et le retour au pays de l'ex-Minee.*

Quelques semaines avant sa sortie du gouvernement, et bien que des informations circulaient déjà sur le sujet, l'homme était revenu d'une mission aux Émirats arabes unis. Il aurait pu en profiter pour prendre le large, mais est tranquillement revenu au bercail. Devant quelques proches qui le mettaient déjà en garde quant au «rouleau compresseur» déjà en marche, Basile Atangana Kouna a continué d'afficher une mine paisible. La Météo est aujourd'hui en mesure de donner quelques précieux détails sur la «fuite» de l'ancien ministre de l'Eau et de l'Énergie (Minee) au Nigeria, puis de son retour forcé et sous bonne garde au pays. Objet de deux mesures d'interdiction de sortie du territoire national, Basile Atangana Kouna n'a jamais, selon toute vraisemblance, été notifié de ces mesures restrictives par la police des frontières, soutient-on dans l'entourage de son conseil. De même, l'intéressé, aux dires d'une source digne de foi, n'a jamais eu entre ses mains une convocation du Tribunal criminel spécial (Tcs) déposée à sa résidence, puisqu'à ce moment-là, l'homme était à l'observation déjà hors du Cameroun.

Et c'est de l'autre côté de la frontière que Basile Atangana Kouna, qui s'installe à un endroit sécurisé à proximité de la capitale, Abuja, prend véritablement conscience de sa nouvelle condition. Les nouvelles du pays sont d'autant plus préoccupantes que son épouse, née Aline Mengue Akono, est interpellée et cuisinée au Tcs, pendant deux jours pour expliquer l'absence de sa moitié. À la maison, la progéniture est elle aussi prise d'une



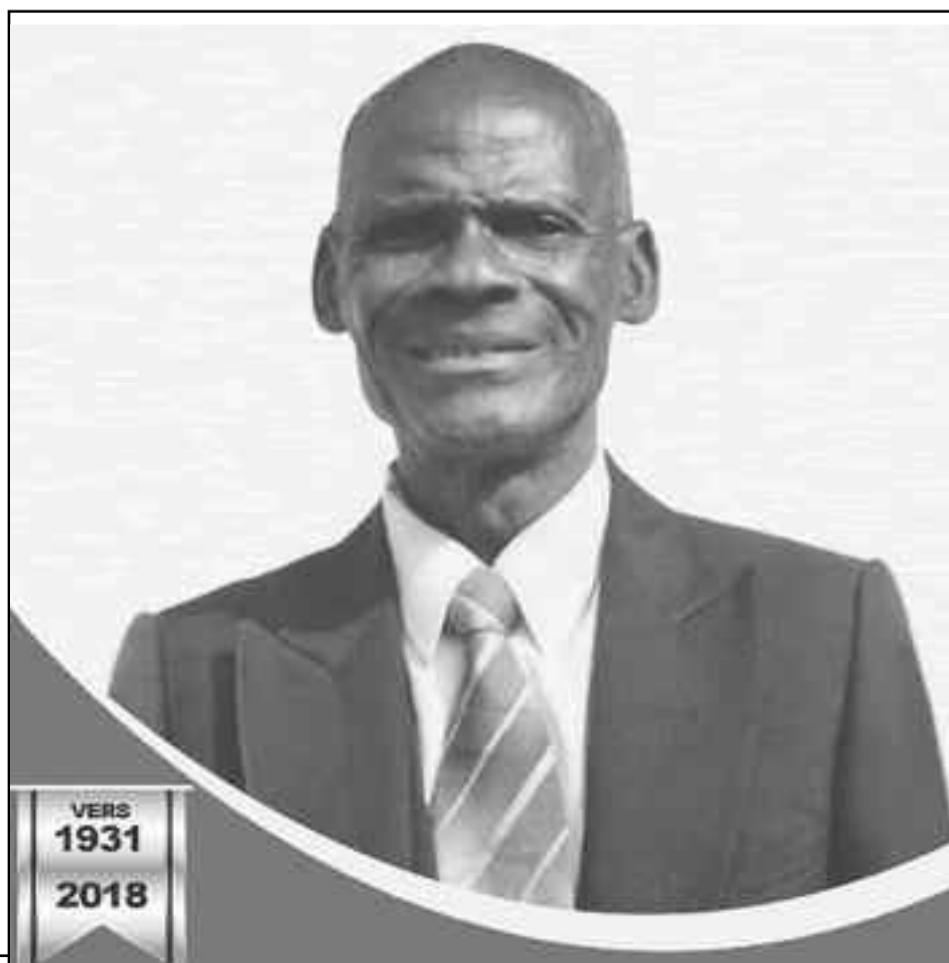
peur panique, voire traumatisée. Le réflexe du père de famille et la responsabilité d'époux finiront par le décider de s'en retourner, apprend-on. Le 21 mars au matin, l'ex-Minee se présente alors, de son plein gré, aux responsables du haut-commissariat (ambassade) du Cameroun à Abuja. Dans ses bagages, on retrouve ses très précieuses montres, des habits, des documents et des devises (euros, dollars) évaluées à près de 10 millions Fcfa. Le reste de l'histoire, on le connaît plus ou moins bien : une extradition en bonne et due forme, sans cagoule ni menottes. Et à l'abri des caméras.

**L'âge d'or des «Sabitous».** Mais que dire alors des scénarios de la lapidation, en cours au sein de la nouvelle génération des «Sabitous» de la République, qui savent tout sur tout,

mais qui à ce jour n'ont pas réussi à dire sur quel(s) dossier(s) l'homme est poursuivi par le Tcs ? Un coup, l'ancien ministre aurait été rattrapé avec 700 millions Fcfa par-devers lui. Un coup, il était en possession d'1 milliard et 17 cartes bancaires. De véritables fantômes. À quelle version se fier finalement ? Dans un contexte de lynchage médiatique où la présomption d'innocence se mue en conviction de culpabilité, où des notes ultraconfidentielles des services de sécurité finissent par inonder la blogosphère, dans un environnement de théâtralisation d'une opération d'assainissement des mœurs publiques, le voyeurisme devient le sport-roi. La justice populaire cherche à s'installer curieusement au Tcs, où la sérénité des magistrats est restée, fort heureusement, des plus imperturbables. Celui qui était,

jusqu'au 2 mars, membre du gouvernement a certes été ramené au pays le 22 suivant après une tentative de «fugue» vers le Nigeria voisin. Il séjournait, c'est vrai, actuellement à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui, après un bref passage par le Tribunal criminel spécial (Tcs). Mais la fiction autour de son cas dépasse largement la réalité. Même le très vénérable Jeune Afrique, dans son édition à paraître ce jour, s'y est lamentablement embourbé. Que n'a-t-on pas lu ou entendue ? «Alors qu'il est convoqué au Tcs, (il) prend la fuite avec un prêtre et un adjudant-chef.» Il s'était déguisé en femme avec perruque et rouge à lèvres. Il arborait une «tenue du 8-Mars». Il est descendu dans un hôtel 4 Etoile. Il «aurait versé une somme de 350 millions FCfa à la direction générale de la recherche extérieure (Dgre) pour bénéficier d'une exfiltration vers Montréal, à bord d'une voiture de marque Toyota Camry de couleur noire, et vêtu d'une robe de jeune fille». Il «aurait alors eu à sa disposition, trois commissaires de police et un lieutenant de gendarmerie pour son exfiltration vers Montréal». «(...) des officiers de l'armée [ont été] interpellés pour complicité avec l'ex-ministre.» La liste des perles, concernant l'ex-ministre de l'Eau et de l'Énergie (Minee), est interminable, aussi bien sur les réseaux sociaux que dans les médias locaux. Basile Atangana Kouna, à force d'être dépeint comme un caméléon à la lecture des «détails» croustillants sur son odyssee, finit, à défaut de faire partie de la légende Scarface, par apparaître comme l'acteur principal des «Aventures de Tarzan» ou de la série Spider-Man, l'Homme-araignée. Ou alors ses persécuteurs sont de piètres scénaristes.

*Mamouda Labaran et Michel Tafou*



## OBSÈQUES

### FAIRE-PART

La grande famille Menyevuma à Lenyong par Ebebda ;  
La grande famille Mvog Emah à Lenyong par Ebebda ;  
La grande famille Ekoe-Bella à Abam-Ebong par Ebebda ;  
La grande famille Mvog Ndjinga à Kongo par Sa'a ;  
Mme veuve Ambombo Marie-Thérèse Epse Zoa Emah à Lenyong par Ebebda ;  
Prof. Ntuda Ebodé et Mme Ntouda Marie-Louise Epse Ntuda Ebodé et leurs enfants à Yaoundé ;  
Mme Souga Marie Appolonie Epse Fouda et ses enfants à Yaoundé ;  
Mme Ambombo Marie Thérèse et ses eThérèse et ses enfants à Yaoundé ;  
Mme Ndzié Bibiane et ses enfants à Yaoundé ;  
Mme Nga Carine Joëlle et ses enfants à Yaoundé ;  
Mme Mèliga Marie Salomé et ses enfants à Ntui ;  
Mme Mballa Marie Thérèse et ses enfants à Lenyong par Ebebda ;  
M. Zoa Jean Pierre et ses enfants à Lenyong par Ebebda ;  
M. Ekoudou Robert Gérard et ses enfants à Yaoundé ;  
Mme Ntouda Marie Epse Nama à Oman par Bikok ;  
Annoncent le décès de leur fils, beau-fils, époux, beau-père, père, frère, grand-frère et arrière-grand-père,

### M. Zoa Emah Alexandre

survenu des suites d'une longue maladie, le 21 février 2018, à l'âge de 87 ans.

### PROGRAMME

**Du 22 février au jeudi 05 avril 2018**  
Recueillement tous les soirs au domicile familial à Lenyong par Ebebda

### Vendredi 06 avril 2018

**11h 00** : levée du corps à la morgue de l'Hôpital gynéco-obstétrique de Nguosso (Yaoundé)  
**12h 00** : départ pour le village Lenyong par Ebebda  
**13h 30** : arrivée et installation de la dépouille au domicile familial  
**20h 00** : office religieux suivi de la veillée jusqu'à l'aube.

### Samedi 07 avril 2018

**09h 00** : début des cérémonies traditionnelles  
**13h 00** : office religieux  
**14h 30** : - témoignage  
- oraisons funèbres  
- inhumation.

VERS  
1931  
2018

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

Depuis quelques mois, voire depuis plusieurs années, les routes camerounaises ou ce qui en tiennent lieu sont le théâtre de graves accidents de la circulation. Accidents ayant coûté la vie à des centaines d'usagers et entraîné d'importants dommages corporels et matériels. Déjà fort préoccupante, la recrudescence de ces accidents a depuis quelques temps, atteint la cote d'alerte. Lors d'un point de presse le 6 septembre 2017, Issa Tchiroma, le ministre de la Communication, déclare que de nombreux efforts ont été faits, notamment la réforme de la délivrance du permis de conduire; le retrait du permis aux chauffards; l'installation des radars sur les principaux axes et des contrôles inopinés de la gendarmerie nationale. Mais visiblement, beaucoup reste encore à faire avec de nombreux morts qui endeuillent les familles. En août 2017, pour ne citer que cet exemple, 117 personnes sont tuées sur les routes. Le dernier sinistre date de vendredi. L'agence de voyage Général Express, a travers son bus immatriculé OU 333 AU ayant à son bord 53 personnes, a répandu du sang sur la route. Une fois de plus ! Les premières informations recueillies sur le lieu du drame indiquent que le véhicule est entré en collision avec un camion semi-remorque dans l'arrondissement de Matomba, au village Mandoumba (sur l'axe Douala-Yaoundé). Le bilan, est de quatre morts sur place (Yaya Moussa, chauffeur-camion; Epooh Jacqueline, enseignante; Nkwani Liliane; une quatrième victime encore non identifiée), et une trentaine de blessés évacués. A la suite de ce malheureux accident, le ministre des Transports a rendu public, samedi, un communiqué dans lequel il parle d'une enquête qui permettra d'établir les responsabilités. Toutefois, se prononçant sur le responsable de ce nouveau drame, le sous-préfet de l'arrondissement de Matomba, pense qu'il s'agit d'un « excès de vitesse et d'un dépassement abusif du chauffeur du bus de l'agence Général voyage ». Et comme on peut le constater, l'hécatombe continue toujours sur les routes au Cameroun.

**Dossier réalisé par Yves Marc Kamdoun, Nadine Bella, Mamouda Labaran et Cédric Mbida**



## Des chiffres qui font peur

Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) de janvier 2018, les accidents de la route entraînent plus de 1,25 million de décès par an, environ. Pour cette institution, non seulement les accidents de la route sont la première cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans, mais également 90% des décès sur les routes surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire qui possèdent environ 54% du parc mondial de véhicules. De même, près de la moitié des personnes tuées sur les routes sont des « usagers vulnérables » (piétons, cyclistes et motocyclistes). Autre constat, les accidents de la route coûtent à la plupart des pays 3% de leur produit intérieur brut. Sans une action soutenue, ajoute l'Oms, les accidents de la route deviendront, selon les projections, la septième cause de mortalité d'ici à 2030. Le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 des Nations Unies a fixé une cible ambitieuse pour la sécurité routière, à savoir diminuer de moitié le nombre total des morts et des blessés dus aux accidents de la route d'ici à 2020. Chaque année, plus de 1,25 million de personnes perdent la vie dans des accidents de la route. On recense, en plus de 20 à 50 millions de blessés, nombre d'entre eux gardant une invalidité à la suite de leurs blessures. Les accidents de la route coûtent à la plupart des pays 3% de leur produit intérieur brut. Chaque année, plus de 1,25 million de personnes perdent la vie dans des accidents de la route.

**Pertes économiques.** Les accidents de la route entraînent des pertes économiques considérables pour ceux qui en sont victimes, leur famille et les pays dans leur ensemble. Ces pertes proviennent du coût des traitements et des pertes de productivité pour ceux qui en meurent ou restent

handicapés à la suite de leurs blessures, ainsi que pour les membres des familles qui doivent interrompre leur travail ou leur scolarité pour s'occuper des blessés. C'est dans la région africaine de l'Oms que les taux de mortalité sont les plus élevés. Même dans les pays à revenu élevé, les personnes appartenant aux classes socio-économiques défavorisées risquent davantage que les personnes plus aisées d'être impliquées dans un accident de la route. La population âgée de 15 à 44 ans représente 48% des tués sur les routes au niveau mondial. Dès leur jeune âge, les hommes risquent davantage que les femmes d'être impliqués dans un accident de la route. Près de trois quarts (73%) des tués sur les routes sont des hommes. Chez les jeunes conducteurs, les jeunes hommes de moins de 25 ans encourrent près de 3 fois plus de risques d'être tués dans un accident de voiture que les jeunes femmes.

Selon l'Oms, plus de 2000 personnes ont été tuées en 2016 au Cameroun par les accidents de la circulation. Si l'on remonte à l'année 2010 où l'on avait enregistré un pic de décès des suites d'accidents de la circulation s'élevant alors à plus de 1200 morts, l'on pouvait jusqu'en 2014 conclure à une tendance baissière de ces statistiques, puisqu'au terme de cette année le bilan s'élevait à 1102 morts. En termes d'accidents de la circulation, alors que l'on était à environ 3088 cas pour toute l'année 2014, les pouvoirs publics vont dénombrer pour les 08 premiers mois de l'année 2017, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois d'août, 4190 accidents dont 179 mortels, 784 corporels et 3227 matériels. Dans ce décompte, le mois d'août 2017 aura été particulièrement mortel, avec un total de 626 accidents toutes catégories confondues, dont 34 mortels, 79 corporels et 513 matériels.

# Général Express voyages récidive

Après l'accident de circulation d'un gros porteur de la compagnie Général express voyages dans la nuit du 23 au 24 octobre 2017, et qui a causé officiellement 15 morts, le ministre des Transports (Mintransport) de l'époque Edgard Alain Mebe Ngo'o suspend la licence d'exploitation de la compagnie, qui n'en était pas à son premier carnage. Les premières informations mettent en cause le chauffeur du véhicule. Du coup, l'homme qui pilotait le volant, écope d'un an de suspension. Depuis janvier 2017, les bus de la société ont été cités à plusieurs reprises dans des cas d'accidents de la circulation. Jeudi 05 janvier 2017, sur l'axe lourd Douala-Yaoundé, une violente collision entre un bus et un camion fait une vingtaine de morts, rapportait-on. L'accident crée la stupeur dans la petite localité de Boumnyebel, au lieu dit Manyai. Lundi 20 mars 2017, un gros porteur entre en collision avec une autre voiture transportant des éléments du Bataillon d'intervention rapide (Bir), précisément au lieu-dit Mbankomo, sur la « nationale » numéro 3 (l'axe lourd Douala-Yaoundé). Le bilan faisait état de plusieurs blessés graves. Vendredi 05 août 2017, un bus de 70 places appartenant à Général Express est heurté par un camion-plateau à Bafoussam peu avant 5h du matin. L'accident fait 22 morts et plusieurs blessés. 13 mars 2017, une collision entre un des bus de Général Express et un pick-up, non loin du péage d'Edéa fait cinq morts. Tous des occupants de cette double cabine, qui revenaient d'une mission dans la ville de Kribi. Samedi 06 août 2017, un accident impliquant un bus de l'agence de voyage Général Express a eu lieu sur l'axe Bafoussam- Yaoundé, à quelques kilomètres de Bafia. Selon l'information Cameroon-info, le bus de Général Express, en partance de Bafoussam est entré en collision, avec un autre bus de l'agence de voyage Super Grand Mifi. L'accident fait plusieurs blessés graves.

# La généralisation des comportements

La sécurité des véhicules joue un rôle essentiel pour éviter les accidents et réduire la probabilité d'un traumatisme grave. Il existe un certain nombre de règles des Nations Unies sur la sécurité des véhicules, qui, si elles étaient intégrées dans les normes de fabrication et de production au niveau national, pourraient sauver de nombreuses vies. Il s'agit par exemple d'exiger des fabricants de véhicules le respect des réglementations pour les chocs frontaux ou latéraux, d'intégrer un contrôle électronique de stabilité (pour contrôler la trajectoire) et la pose des airbags et des ceintures de sécurité dans tous les véhicules. Sans ces normes de base, le risque de traumatisme en cas d'accident, à la fois pour les passagers du véhicule et pour les personnes à l'extérieur, augmente considérablement.

**Insuffisance des soins après un accident.** Les retards dans la détection des accidents et les soins apportés aux blessés augmentent la gravité des traumatismes. Le temps influe énormément sur les soins aux blessés après un accident. Des retards de quelques minutes seulement peuvent faire la différence entre la survie et la mort.

**Insuffisance de l'application du code de la route.** Si les règles en matière de conduite en état d'ébriété, de port de la ceinture de sécurité, de limitation de la vitesse, de port du casque et d'utilisation des dispositifs pour enfant ne sont pas respectées, le nombre des blessés et des morts sur les routes à cause de certains comportements ne sera pas réduit. Donc, s'il n'y a pas d'autorité pour faire respecter le code de la route, ou si la situation est perçue comme telle, il est probable qu'il ne sera pas appliqué et il y a très peu de chances qu'il influe sur les comportements. Une mise en vigueur efficace suppose l'établissement, la mise à jour régulière et le respect des lois au niveau national, municipal et local pour combattre les facteurs de risque susmentionnés. Cela suppose des sanctions d'un niveau approprié.

**La vitesse.** Il y a un lien direct entre l'augmentation de la vitesse moyenne et la



probabilité à la fois d'un accident et de la gravité de ses conséquences. Par exemple, l'augmentation de 1 km/heure de la vitesse moyenne d'un véhicule entraîne une hausse de 3% de l'incidence des accidents faisant des blessés et une hausse de 4 à 5% de l'incidence des accidents mortels. Un piéton adulte a un risque de mourir inférieur à 20% s'il est heurté par une voiture roulant à 50 km/h. A 80 km/h, le risque atteint presque 60%.

**Conduite en état d'ébriété.** La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de toute substance psychoactive augmente le risque d'accident pouvant faire des morts ou des blessés graves. En cas de conduite en état d'ébriété, il y a un risque d'accident dès qu'il y a un taux d'alcoolémie, même bas, et ce risque augmente sensiblement lorsque le taux est  $\geq 0,04$  g/dl chez le conducteur. En cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants, le risque d'accident augmente différemment selon la drogue utilisée. Par exemple, le risque d'accident mortel chez ceux qui ont consommé des amphétamines est multiplié par 5 environ par rapport à celui qui n'a pas pris ce type de produit.

**Dispositifs de sécurité pour les enfants.** Le port de la ceinture de sécurité réduit le risque de décès de 40% à 50% pour les passagers assis à l'avant et de 25% à 75% pour les passagers assis à l'arrière. S'ils sont correctement installés et utilisés, les dispositifs de sécurité pour enfants réduisent de 70% environ les décès des nourrissons et de 54% à 80% les décès des jeunes enfants.

**Distraction au volant.** De nombreuses distractions peuvent altérer la conduite. Celle causée par les téléphones portables constitue une préoccupation croissante pour la sécurité routière. Les conducteurs qui font usage de leur téléphone portable au volant courent 4 fois plus de risques que les autres d'être impliqués dans un accident. L'utilisation d'un téléphone au volant allonge les temps de réaction (notamment pour le freinage ou pour les signaux du trafic routier) et complique le maintien du véhicule sur la bonne voie de circulation et le respect des distances de sécurité avec le véhicule qui précède. Les kits mains-libres n'offrent pas beaucoup plus de sécurité que les téléphones tenus à la main et l'envoi de SMS augmente considérablement le risque d'accident.

## General Express Voyage : un audit pour rien ?

Suite à un énième accident mettant en cause Général Express Voyage, l'alors ministre des Transports passe à la vitesse supérieure. Edgard Alain Mebe Ngo'o annonce un audit, dès le 6 novembre, de la société dans ses agences de Yaoundé, Douala et Bafoussam. « Dans les brefs délais, j'attends les résultats de cet audit pour dégager les causes de la récurrence des accidents et prescrire les mesures correctives qui s'imposent », martèle M. Mebe Ngo'o. Le 1er novembre, il signe une série de correspondances adressées aux délégués régionaux de son département ministériel. Ces correspondances rentrent dans le cadre de l'enquête administrative qu'il a prescrite, pour déterminer les causes profondes des récurrents accidents de la circulation, impliquant la compagnie de transports Général Voyages. Dans ses missives, Edgard Alain Mebe Ngo'o demande aux représentants de son ministère « de conduire, dès lundi 6 novembre 2017 (...) un audit de ladite compagnie ». Il ajoute que ceux-ci devront produire des rapports comprenant leurs commentaires et propositions, et conclut que cet audit devra se faire en présence d'un représentant des promoteurs d'agence de voyages et d'un représentant du syndicat des transporteurs. Cependant, le maintien de la suspension de Général Express Voyage, ajouté à l'audit de cette structure, crée encore des dissensions. Quelques syndicats des Transporteurs menacent de faire grève, avant de suspendre leur mot d'ordre, dans la soirée du 3 novembre, à l'issue d'une concertation à huis clos avec le ministre des Transports. « Général Express Voyage a plus de 200 bus de transport. Il y a les emplois directs et indirects autour de la société. Que fera-t-on des employés pendant ces trois mois ? », s'interroge



Augustin Ngangoua, président d'un syndicat de transporteurs, qui relève que cette mesure est hâtive. « Nous aurions souhaité que cette société soit interdite d'activité définitivement. Et la sortie des syndicats des Transports est purement corporatiste », fustige le président de la Ligue camerounaise des transporteurs, Delors Magellan Kamgaing. Le décompte macabre sur les routes du Cameroun interpelle la responsabilité de l'Etat. « C'est à l'Etat de construire de bonnes routes, de veiller à la bonne conduite des chauffeurs. C'est

l'Etat qui doit lutter contre la corruption sur les axes routiers et s'assurer que les axes soient éclairés », soutient Nya Ndaga Moubitang, homme politique et coordonnateur d'une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme et de la démocratie. Les usagers de la route partagent ce point de vue.

**Le bluff de l'opération «zéro accident».** C'est sur ces entrefaites que la suspension de Général express voyage est levée, le 27 novembre. Cette décision prise par l'alors ministre des Transports Edgard Alain Mebe Ngo'o fait suite aux dispositions prises par cette compagnie en vue de corriger les anomalies observées dans ses différentes agences. Le ministre affirme que General voyage a reconnu l'effectivité des insuffisances révélées par l'audit qui avait été commandé après sa suspension, et elle a immédiatement procédé à la mise en œuvre des mesures correctives qui avaient été prescrites. Face à ce constat, il a décidé « de procéder, à titre exceptionnel, à la réduction du délai de la mesure de suspension initialement de trois mois à un mois ». Général Express pouvait donc reprendre ses activités dès ce jour. Entre temps, l'on a appris que depuis ce lundi 20 novembre 2017, Général Express Voyage avait entamé le recyclage de 200 chauffeurs dans la ville de Bafoussam, son siège social. Jusqu'au 22 novembre, ce personnel navigant était entretenu sur deux modules : la conduite défensive, économique et sociale ; la conduite patriotique et citoyenne. Ce recyclage s'inscrivait dans le cadre de l'« opération zéro accident » initié par cette société de transport interurbain. Pour quels résultats finalement ?

# Les mesures gouvernementales

# Les causes multiples

**A**u cours de la conférence de presse qu'il a organisée le 06 septembre 2017 à Yaoundé, le ministre de la Communication (Mincom), Issa Tchiroma, affirme que le gouvernement a pris des mesures appropriées pour un retour à plus de sérénité sur nos routes. Il s'agit tout d'abord en amont du phénomène observé, soutiendra-t-il, d'assainir le circuit d'obtention et de délivrance du permis de conduire et de renforcer la formation des candidats à l'examen du permis de conduire. « Cette réforme, entrée en vigueur le 1er septembre 2017, comprend une douzaine de points comprenant pour l'essentiel l'informatisation des fichiers des auto-écoles, le suivi de la formation des apprenants dans les auto-écoles, la sécurisation et l'informatisation du circuit d'examen en vue de l'obtention du permis de conduire, la production d'un permis de conduire sécurisé, l'introduction d'un formulaire réglementaire d'établissement du permis de conduire garanti par le Système de sécurisation des documents de transport en abrégé SSDT, ou encore l'institution d'un nouvel outil de renforcement du contrôle du permis de conduire », va-t-il ajouter. Il y a par ailleurs, fera-t-il savoir, la multiplication des contrôles permanents et inopinés dans les points



d'embarquement et de débarquement des passagers dans les points de ramassage, avec la collaboration du ministère des Transports, celles des municipalités ainsi que celle des syndicats professionnels des transports routiers, la multiplication avec le concours des forces de police et de gendarmerie, des contrôles sur les principaux axes routiers à l'effet de constater et de réprimer les cas de violation de la réglementation sur le transport routier, les cas de surcharges, les cas d'excès de vitesse ainsi que les

défaillances techniques des véhicules, la multiplication des descentes d'inspection dans les centres de visites techniques, la surveillance rapprochée des tronçons accidentogènes, le respect de la réglementation stricte des heures autorisées pour la circulation des gros porteurs et des itinéraires ouverts à ladite circulation, la limitation des voyages nocturnes, l'enlèvement systématique des véhicules en détresse, mal stationnés ou en stationnement prolongé, ainsi que celui des carcasses encombrant les abords des

chaussées, la construction et l'aménagement des aires de repos. A tout ceci, conclut le Mincom, il faut ajouter la généralisation des tests d'alcoolémie, l'intensification du contrôle de la régularité des plaques d'immatriculation, des visites techniques des véhicules et du permis de conduire des chauffeurs, le contrôle régulier des barrages de contrôle mixtes police-gendarmerie, les descentes inopinées dans les gares routières et autres lieux d'embarquement des passagers

Trois facteurs sont souvent à l'origine de ces accidents. Il s'agit des facteurs environnementaux (état des routes et aléas climatiques), des facteurs humains (non-respect du Code de la route, conduite en état d'ébriété, excès de vitesse, usage de téléphone portable au volant, non-respect des feux, défaut de port de casques, etc.) et des facteurs techniques, notamment l'état de vétusté des véhicules. Plus précis, on estime au Cameroun que les causes des accidents sont dues aux défaillances humaines : 70 % des causes ; défaillances liées aux véhicules : 20 % des causes ; mauvais état des routes : 10 % des causes. Parmi les causes humaines, on note la responsabilité des conducteurs due aux excès de vitesse, à de mauvais dépassements, aux surcharges de passagers et/ou de marchandise, à la conduite en état d'ébriété, aux mauvais stationnements, au défaut de pré-signalisation de véhicules en détresse, à l'utilisation du téléphone et au déficit de compétences au volant, au chevauchement des lignes continues, pour ne citer que ces causes-là. L'on cite également la responsabilité des patrons d'agences de voyages qui s'illustrent par le faible traitement salarial et l'absence de protection sociale des conducteurs, le défaut de planning de rotation de ces mêmes conducteurs, et pour certains, le caractère clandestin de leurs activités. Quant aux causes matérielles, elles sont directement liées à l'état technique des véhicules majoritairement caractérisé par l'usure des pneus, la défaillance des systèmes de freinage, la complaisance coupable des agents chargés d'assurer la visite technique des véhicules. Pour ce qui est des causes infrastructurelles, elles concernent d'une manière générale le mauvais état des routes avec la fréquence des nids de poules, les défaillances de visibilité dues à l'envahissement des accotements par la broussaille et donc, le défaut de cantonnement des abords de chaussées, la rareté voire le manque d'aires de repos, l'absence de matériels de dégagement de véhicules en panne ou abandonnés sur les abords des chaussées, la mauvaise signalisation routière, la disposition de dos d'ânes intempestifs. Pour ce qui est des causes environnementales, on retiendra la pluviosité et les temps brumeux qui réduisent la visibilité des conducteurs de manière substantielle.

## Environ 100 milliards de perte par an

**A**l'occasion du lancement de la 4e semaine de la sécurité routière mondiale des Nations Unies, qui se tient du 8 au 14 mai 2017, Martial Missimikim, président exécutif de Sécuroute, un organisme en charge de la sécurité routière, a révélé qu'en 2016, les catastrophes routières ont fait perdre à l'économie 84,6 milliards de Fcfa. Ce qui représente à peu près 2% du budget de l'Etat. D'après M. Missimikim, cette perte de 84,6 milliards représente « 20 années de salaire qui s'en vont chaque fois qu'il y a un mort d'homme sur la route ». Et se référant aux statistiques du ministère des Transports, il a relevé qu'en 2016, l'on a eu plus de 2000 décès et environ 4000 blessés dus aux accidents de la circulation. « La situation de la sécurité routière en cette période de vacances est extrêmement préoccupante. Les chiffres en notre possession montrent que nous avons largement dépassé le taux de sécurité des accidents qui est situé autour de 8/100 milles habitants. Le week-end surpassé, nous avons enregistré 36 tués sur la route. C'est-à-dire que le record du mois de juillet 1998 où on avait 33 tués en un week-end a été battu », pense M. Missimikim. En plus des vies brutalement arrachées dans les accidents de la route, des destins brisés, des traumatismes et autres conséquences douloureuses, c'est



environ 100 milliards de Fcfa perdus chaque année sur les routes. Ils se répartissent entre les dégâts matériels, les ressources économiques anéanties, l'augmentation des emprunts, les endettements et la baisse de la consommation. Par ailleurs, le nombre de personnes vivant avec un handicap physique dû à un accident de la circulation est évalué à 100 000. Pour inverser cette tendance macabre, la coalition des associations de sécurité routière du Cameroun (Caoliroute) organise depuis le 8 mai une campagne de sensibilisation des transporteurs

urbains et périurbains à Douala et Yaoundé. Cette coalition attire l'attention sur les dangers de l'excès de vitesse et sur les mesures qui peuvent contribuer à réduire le nombre de décès et de blessés, victimes d'accidents de la route. Car, selon Coaliroute, « une vitesse excessive contribue à environ un tiers de tous les accidents mortels de la circulation routière dans les pays à revenu élevé, et jusqu'à la moitié dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ».

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

# Iai-Cameroun étend ses ramifications en zone rurale

Le point focal de Fomopéa (région de l'Ouest) a été inauguré le 29 mars. Et en présence du Représentant résident, Armand Claude Abanda, 102 apprenants de la localité ont reçu leurs attestations de fin de formation.

Depuis quelque temps, l'Institut africain d'informatique (Iai) du Cameroun/Centre d'excellence technologique Paul Biya étend ses ramifications en zone rurale. La dernière localité honorée jeudi est Fomopéa, dans l'arrondissement de Fokoué. Dans cette belle lancée, le point focal Iai de cette bourgade du département de la Menoua (région de l'Ouest) a été solennellement inauguré. La cérémonie solennelle qui a avait pour cadre la place des fêtes de la chefferie supérieure Fomopéa a connu la présence du Représentant résident, Armand Claude Abanda, des autorités administratives, politiques, traditionnelles, des forces de l'ordre de l'Arrondissement de Fokoué, la présidente des filles de Fomopéa, Mme Auréole Demanou, et le chef de Centre Iai-Bafoussam, Serge Ymele.

**102 nouveaux lauréats.** A l'occasion, 102 récipiendaires de la promotion Charles Tawamba (président du Comité de développement Fomopéa) ont également reçu leurs parchemins. En effet, au terme d'un mois de formation en technologies de l'information et de la communication (Tic), les personnes formées par le Centre Iai-Bafoussam ont reçu leurs attestations de fin de formation. Les apprenants ont été édifiés sur des modules tels que : Microsoft Word, Excel, Internet, réseaux sociaux et initiation à l'entrepreneuriat.



A.C Abanda célébré

Dans son mot de bienvenue, le président du Comité de développement de Fomopéa a remercié la Première dame Chantal Biya et à l'Iai-Cameroun qui ont opté pour une large vulgarisation de l'outil informatique à travers l'opération un Million de jeunes, d'enfants et de femmes (Mijef) à l'horizon 2035. Pour avoir permis à ses assujettis de sortir de l'analphabétisme du 3<sup>ème</sup> millénaire, S.M le chef supérieur Fomopéa a témoigné toute son admiration au couple présidentiel ainsi qu'aux experts de l'Iai-Cameroun.

**Reconnaissance.** Et pour marquer sa reconnaissance aux actions du Centre d'excellence Paul Biya, le Conseil des notables Fomopéa conduit par S.M le chef supérieur Tientcheu a élevé Armand Claude Abanda au rang de notable, avec pour nom de baptême, "Wamba

Ngon Fieh" (celui qui conduit le peuple vers le nouveau monde). En vue de pérenniser et vulgariser davantage cette initiative, le représentant du sous-préfet de la localité a souhaité que les formations de l'Iai-Cameroun puissent se démultiplier dans toutes les localités de l'arrondissement de Fokoué. «L'Iai-Cameroun est en droite ligne des prescriptions du chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya, dans l'appropriation des Tic par toutes les couches de la population», a-t-il renchéri. Auréolé de ses attributs de notable bamiléké, le Représentant résident a remercié le peuple Fomopéa pour le chaleureux accueil à lui réservé ainsi qu'à la forte délégation qui l'accompagnait. Comme partout où il est passé pour la remise des parchemins, M. Abanda a demandé aux bénéficiaires de cette formation «d'utiliser les connaissances

acquises à bon escient et de ne pas verser dans la commission des actes cybercriminels». Au regard de l'implication des élites et du Comité de développement dans la mise en place de cette structure, l'auteur de l'ouvrage à succès "Fils de Prêlat" a souhaité que l'étape de Fomopéa serve d'exemple aux autres localités du triangle national. La cérémonie très courue par les populations s'est achevée par la coupure du ruban symbolique, la découverte de la plaque inaugurale et une visite guidée des locaux dudit point focal. En rappel, dans le cadre de Mijef 2035, 150 femmes du village Nkometa, dans l'arrondissement de Mbalmayo (département du Nyong et So'o, région du Centre), ont reçu leurs attestations de fin de formation en informatique, le 24 mars.

Diane Abada



Découverte de la plaque



A.C Abanda intronisé



# Arrêt sur images...



Coupure symbolique du ruban



Accueil chaleureux du Représentant résident



Armand Claude Abanda élevé au rang de notable bamiléké



A.C Abanda pose avec le parrain de la promotion, Charles Tawamba



A.C Abanda avec quelques récipiendaires et autorités traditionnelles



Le représentant résident remercie la marraine nationale, Chantal Biya

## MINISTRY OF FINANCE

# RELEASE

The minister of Finance informs all vehicle and motorcycle owners that the second nationwide campaign to control the payment of the automobile stamp duty for 2018 fiscal year shall be organized with effect from the 27th March to the 27th of April 2018. In the course of this exercise, vehicle owners shall be required to show proof of the effective payment of the automobile stamp duty to the controllers by presenting a valid insurance attestation.

The Minister of Finance recalls that pursuant to the provisions of section 598 of the General Tax Code, the said duty is exclusively collected by insurance companies alongside the subscription or renewal of the civil liability insurance policy.

Vehicle and motorcycle owners who are yet to meet up with the payment of their civil liability insurance policy, which equally entails non-compliance to the automobile stamp duty for the 2018 fiscal year, are called upon to regularize their situations at the level of their respective insurance companies.

Failure to act as such would entail liability to the sanctions provided for by the legislation in force, notably the application of a 100% fine, a criminal fine and the impoundment of their vehicles.

The Minister of Finance counts on the compliance of all parties involved

**Louis Paul MOTAZE**

## MINISTERE DES FINANCES

# COMMUNIQUE

Le Ministre des Finances informe l'ensemble des automobilistes et motocyclistes que la première campagne de contrôle routier du paiement du droit de timbre automobile au titre de l'exercice 2018, se déroulera sur l'ensemble du territoire national du 27 mars au 27 avril 2018. A cette occasion, les automobilistes devront obligatoirement présenter aux agents de contrôle une attestation d'assurance à jour pour justifier du paiement de droit de timbre automobile.

Le Ministre des Finances rappelle que conformément aux dispositions de l'article 598 du Code Général des Impôts, le droit de timbre automobile est désormais collecté par les compagnies d'assurance au moment de la souscription ou du renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile.

Il invite par conséquent les automobilistes et motocyclistes qui ne sont pas en règle au regard de leur assurance-responsabilité civile et par voie de conséquence défaillants au titre du paiement du droit de timbre automobile pour le compte de l'exercice 2018, à se rapprocher sans délai de leurs compagnies d'assurance pour régulariser leur situation.

A défaut, les contrevenants se verront appliquer les sanctions prévues par la législation en vigueur, notamment une pénalité fiscale de 100%, une amende pénale et la mise en fourrière de leur véhicule.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme de tous.

**Louis Paul MOTAZE**

**Journal**  
 Déclaration n° 078/RDD/106/BASC  
**L'EPERVIER**  
 Quotidien d'Informations,  
 d'Investigations et d'Analyses diverses  
 contre la Corruption

Siège Social : Yaoundé - Cité verte  
 B.P.: 2152 Tél : 677 72 69 28 / 677 64 12 66  
 E-mail : epervier\_hebdo@yahoo.fr

**8<sup>ème</sup>** EDITION DES  
 « EPERVIER PRESS AWARDS »



**SEMAINES D'ACTIVITES**  
**Du 01 au 13 Avril 2018**  
**SOIREE DE GALA**  
**13 Avril 2018**

**Au**  
**Palais des Congrès de Yaoundé**